



Crise sanitaire, quelle communication dans les comptes 2020 ?

Dans un contexte d'arrêt de comptes marqué par l'incertitude, la présentation transparente des incidences de la crise sanitaire sur l'activité et la performance constitue un enjeu majeur de l'information financière 2020. Quels enseignements tirer des premières publications ?

Rappel des principales recommandations 2020 de l'AMF

Après les avoir sensibilisés à l'importance d'une gouvernance et d'un dispositif de contrôle interne renforcés, l'AMF recommande aux émetteurs la communication d'informations spécifiques et détaillées sur tous les sujets utiles à la compréhension de leurs comptes et de leur situation (jugements et estimations importantes).

S'agissant de la crise sanitaire l'AMF insiste sur trois points :

- **description de ses conséquences sur l'activité** : la présentation des effets, non isolés au compte de résultat, doit s'accompagner de la méthodologie suivie pour leur identification et leur mode de calcul (historique, budget, estimés...) ;
- **réalisation des tests de dépréciation** (présentation des hypothèses clés retenus, d'analyses de sensibilité pertinentes...) ;
- **informations détaillées sur le risque de liquidité et la continuité d'exploitation** afin d'en apprécier la nature et l'ampleur : en cas d'enjeu dans les 12 mois de clôture, la transparence doit porter sur les hypothèses (indicateurs, horizon,...) justifiant le maintien du principe de continuité d'exploitation et les incertitudes associées.

Description des incidences liées à la crise dans les comptes

Sur la base des comptes consolidés publiés¹, tous les émetteurs y dédient une note dans l'annexe. La plupart donnent une information qualitative sur les principaux effets de la crise :

- **incidence sur leurs marchés** (évolution du trafic aérien, baisse de revenus liés à l'itinérance et aux ventes d'équipements, diminution de ressources publicitaires, réduction de la consommation d'électricité, déclin de la demande de produits électriques...);
- **mesures d'adaptation de leur outil de production ou de commercialisation** (réduction de la capacité de sièges passagers offerts, adaptation de programmes d'arrêts de réacteurs, organisation logistique,...);
- **plan d'économie et autres mesures** (préservation de la santé des salariés, soutien des clients, ...).

S'agissant du chiffrage, les solutions varient :

- une majorité d'émetteurs chiffrent certains effets (impact de l'activité partielle, surcoûts sanitaires, économies réalisées, réévaluation des provisions pour dépréciation, ...);
- d'autres renvoient aux notes sur les estimations comptables (tests de dépréciation, recouvrabilité des actifs d'impôts différés, dépréciation des créances clients, ...).
- certains, tel EDF, les déterminent, voire estiment l'impact sur l'EBE, sur la base d'un reporting spécifique.

Informations sur le risque de liquidité et la continuité d'exploitation

La note dédiée de l'annexe présente le montant des liquidités, des lignes de crédit non utilisées ainsi qu'une synthèse des mesures de gestion du risque de liquidité² :

- mobilisation des financements existants et mise en place de nouveaux ;
- reports d'investissements, décalages de trésorerie (cotisations sociales, taxes...)
- préservation de la génération de cash-flow libre (mesures d'adaptation de l'outil industriel, de réduction des coûts, de contrôle du besoin en fonds de roulement...);
- absence de versement du dividende, ...

Pratique : la communication financière du groupe Air France KLM

Seul Air France KLM³ y apprécie l'hypothèse de continuité d'exploitation à l'horizon d'au moins un an et présente :

- le scénario permettant de conclure à un niveau de liquidité suffisant au regard de la trésorerie actuelle et du budget 2021 (augmentation progressive de la demande passagers, leviers mis en œuvre);
 - la simulation d'un scénario dégradé (baisse additionnelle de 10% de l'activité 2021) sans incidence sur la continuité d'exploitation (coûts variables, mesures d'atténuation supplémentaires);
 - les travaux sur des projets de financements (amélioration des fonds propres, apport de nouvelles liquidités.)

Sans exclure d'autres scénarios défavorables, leur probabilité ou leur impact n'apparaissent pas suffisants pour remettre en cause la continuité d'exploitation.



Patrick Iweins
Associé